

LES P'TITS CURIEUX

OFFRE DE LOISIRS FAMILLES EN LOIR-ET-CHER VAL DE LOIRE

ADT
Val de Loire - Loir-et-Cher

Contact *Les P'tits Curieux*
Sophie DUPERRON
Tél. : 02 54 57 00 52
sophie.duperron@adt41.com
www.les-ptits-curieux.com

2/4 rue du Limousin
41000 Blois
www.val-de-loire-41.com

DÉFINITION DE L'OFFRE DE LOISIRS FAMILLE EN LOIR-ET-CHER

L'offre "famille" définie par l'ADT Val de Loire - Loir-et-Cher doit permettre aux enfants accompagnés de leur famille de découvrir les richesses culturelles et naturelles du département en répondant à leurs nouvelles attentes "rester ensemble, faire ensemble, transmettre et partager" à travers un mode d'accueil conçu spécialement à leur attention.

Ce dernier doit ainsi favoriser la complicité au sein de la famille dans le cadre de leurs week-ends ou séjours.

CHAMPS ET CONDITIONS D'APPLICATION DE « L'OFFRE DE LOISIRS FAMILLE »

La démarche de valorisation de "l'offre famille" s'adresse aux sites et activités de loisirs et de tourisme du Loir-et-Cher.

Les structures retenues doivent répondre aux critères suivants :

1. Volontariat et motivation

La démarche s'appuie sur des prestataires volontaires et motivés ayant :

- fait part de leur souhait d'intégrer l'offre
- retourné le questionnaire famille adressé par l'ADT sur demande

2. "Produit famille"

Le produit proposé doit permettre aux parents de profiter de leurs vacances et de leurs loisirs, en prenant du temps avec leurs enfants, en jouant avec eux, voire en apprenant avec eux.

En conséquence, les gestionnaires de sites ou d'activités de tourisme et de loisirs doivent proposer à l'attention du public familial au moins un produit "sur mesure" intégré au parcours classique de visite, tel que :

- Des supports de visite adaptés aux enfants : questionnaires ou guides jeux sous forme de livrets, de cartes ou de fiches avec dans la plupart des cas la remise d'un cadeau à l'issue de la visite, carnets pédagogiques, audio-guides enfants, panneaux ludiques et pédagogiques adaptés aux enfants (cartel positionné à hauteur des enfants, écriture en gros caractère)...
- Des visites thématiques, ludiques ou théâtralisées à l'attention du public familial,

- Des jeux ou activités pédagogiques ou ludiques en rapport à la thématique du site ou de l'activité,
- Des ateliers familles.

Le produit présenté doit être proposé au public familial sur une période minimum correspondant aux vacances scolaires (été et/ou Pâques et/ou Noël et/ou février).

3. Cas particuliers :

➔ L'offre s'adressant à des adolescents :

Cette offre pourra être prise en compte dans la démarche si elle vient en complément d'une offre destinée aux plus jeunes (enfants de moins de 12 ans).

➔ Animations ou événements ponctuels :

Les événements mis en place par les sites à l'attention du public familial seront retenus dans le cas où ils sont complémentaires d'un produit.

Ces critères seront amenés à changer en fonction de l'évolution de la démarche.